

Séance du mardi 22 mars 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutateurs</u>	M. Nicolas Pulfer M. Romain Perrenoud

45 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Aellen, Anaïs Piguet, Catherine Berger, Claudia Bobst, Pascal Lincio, Michel Favre, Charles Gabella, Philippe Rossier, Denis Berger, Yves Charrière.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté par 45 voix, sans modification.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016

Le procès-verbal est adopté sans modification (2 abstentions) avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président fait part d'un courrier de remerciement reçu de M. Michel Favre, fleuri à l'occasion de son anniversaire et d'une carte postale de M. Rémy Senglet adressée à l'équipe des scrutateurs des élections communales et municipales du 28 février dernier.

Selon les art. 63 et 64 du nouveau règlement, un registre des intérêts doit être établi. Le Bureau a établi un projet de document. Les Conseillères et Conseillers le recevront prochainement par courrier postal ou courriel. Ce registre des intérêts entrera en vigueur dès la nouvelle législature, en automne prochain.

Le Bureau a été passablement occupé depuis la séance du 19 janvier : pour la journée du 28 février, ce ne sont pas moins de trois équipes qui ont œuvré simultanément. Le Président salue la parfaite tenue de ces élections et votations grâce à un engagement sans faille des scrutateurs et membres du Bureau. Il félicite tous les élus pour leurs résultats et encourage les non-élus à patienter, leur tour viendra puisqu'ils sont de facto inscrits sur les viennent-ensuite.

La prochaine élection est celle du Syndic en date du 17 avril prochain. Il n'y a, à la connaissance du président, qu'un seul candidat en lice. Légalement et sans autre annonce de candidature d'ici au 29 mars 12h00, l'élection sera tacite.

Afin de remercier l'ensemble du Conseil communal actuel pour son engagement, le président, au nom du Bureau, va organiser une petite animation festive au début de mois de juin. Les Conseillères et Conseillers seront informés des détails de cette soirée par un prochain courrier ; leurs idées sont également les bienvenues pour le déroulement de cette soirée.

A l'agenda, il rappelle les cinq objets fédéraux soumis au peuple le 5 juin 2016 :

- L'initiative populaire du 30 mars 2023 « En faveur du service public »
- L'initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »
- L'initiative populaire du 10 mars 2024 « Pour un financement équitable des transports »
- Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Modification du 25 septembre 2025 de la loi sur l'asile (LAsi).

Le président rappelle aux Conseillers qu'ils peuvent poser leurs questions ou faire part de leurs remarques par courriel à l'adresse suivante : [nicolas.rosat@outlook.com](mailto:nicolas.rosat@outlook.com).

Quelques dates à l'agenda du mois à venir : le 9, loto de l'USL au Chêne, le 12, ciné-seniors au cinéma Rex, le 13, la lanterne magique au cinéma Rex, le 16 Aubonne Gourmande, le 17 matinée d'orgue au Temple, le 27 conférence et thé des aînés des Eglises de la région aubonnoise au CCSC.

3. Rapport de la Commission – Préavis no 7/15 – Modifications des statuts de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay)

M. Gérard Heimberg lit le rapport de la commission.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Accepte la modification de l'article 10 « Composition du Conseil intercommunal »
2. Accepte la modification de l'article 12 « Le Conseil intercommunal s'organise lui-même »
3. Accepte la modification de l'article 16 « Droit de vote »
4. Accepte la modification de l'article 37 « Modification des statuts ».

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, les conclusions du préavis sont soumises au vote des Conseillers.

Le préavis no 7/15 est accepté par 44 voix (1 abstention).

Mme la Municipale Gisèle Burnet, au nom de la Municipalité, remercie M. Heimberg et les membres de la commission chargée d'étudier ce préavis pour leur travail ; elle ne manquera

pas de transmettre les conclusions de la commission au Comité de Direction et remercie les Conseillères et Conseillers pour leur vote de confiance.

M. Gérard Heimberg remercie Mme Gisèle Burnet pour ses propos et déclare après avoir rempli les devoirs qui lui incombent en tant que président de cette commission, remettre au Président sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Le Président en prend acte.

M. Gérard Heimberg quitte la salle.

#### 4. Rapports des Commissions - Préavis no 1/16 – Travaux de réfection des bâtiments Rue de l'Industrie 8 et 10

M. Jean-Philippe Egger donne lecture du rapport de la Commission.

Au nom de la CoFIN, M. Olivier Gétaz lit le rapport, celle-ci, à l'unanimité de ses membres et bien que les coûts soient élevés, préavise positivement, à l'octroi du crédit de Fr. 574'000. — TTC.

La commission dépose l'amendement suivant :

« Le Conseil communal accorde un crédit complémentaire de Fr. 27'000. — TTC pour la réfection de la cour ».

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par la commission et rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.

M. Philippe Cretegny demande quels sont les travaux envisagés pour la réfection de la cour. M. Jean-Philippe Egger répond que la cour a été taconnée à de nombreuses reprises, il y a lieu maintenant de la dégrapper et remettre une nouvelle couche d'enrobé de manière uniforme ; ce sera l'occasion de corriger les pentes d'écoulement de la cour qui vont contre les façades des bâtiments.

A la question de M. Guy Maurer de savoir si tous les travaux à entreprendre et compris dans le montant régleront définitivement les problèmes d'infiltration d'eau, M. Jean-Philippe Egger répond affirmativement.

M. Daniel Blanchard s'informe de la mise à jour de tous les services de manière à ne pas devoir intervenir à nouveau dans un proche futur. M. Jean-Philippe Egger répond que la commission s'en est informée auprès du technicien communal, M. Gilliéron et il n'est prévu aucun travail de canalisations ou autre.

M. Nils Piguet demande si les copropriétaires de la cour ont déjà été approchés. M. Jean-Philippe Egger répond que n'est pas le cas à ce jour mais la commission en a fait la demande à la commune.

M. Thomas Buchanan demande si les locataires du no 8 auront la possibilité de rester au no 12 à la fin des travaux ou ceux-ci devront-ils redéménager ? M. Egger croit que c'est pour la durée des travaux mais ne peut pas répondre à ce sujet.

M. le Municipal Michel Crottaz informe que le no 12 est actuellement libre suite au décès de la propriétaire, il y aura quelques travaux de remise à jour car cela n'avait pas été fait depuis 1993. Les locataires du rez-de-chaussée du no 8 y habiteront durant deux mois.

La commune n'étant pas propriétaire de la totalité de la cour et les copropriétaires n'ayant pas encore été approchés, M. Philippe Creteigny demande ce qui se passera si ces derniers refusent de participer financièrement.

M. le Municipal Michel Crottaz précise qu'à part un emplacement relativement important, propriété de M. Jean Maurer, le reste de la cour (5 ou 6 m<sup>2</sup>) ne concerne que deux propriétaires.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de la commission est soumis vote des Conseillers.

L'amendement est accepté (43 voix, 1 abstention).

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis municipal.

M. Marc-Henri Vallon s'informe de savoir s'il y a déjà eu des améliorations suite aux travaux déjà effectués.

M. le Municipal Michel Crottaz précise qu'il était peut-être cavalier de commencer déjà ces travaux mais le diagnostic était tellement évident et plausible que les devants ont été pris et que l'on a procédé à l'isolation des pieds de façade pour permettre un assainissement plus facile des murs du no 8 et plus particulièrement de l'appartement du rez-de-chaussée. D'ici octobre prochain, si le préavis est accepté, on évitera ainsi d'accumuler encore de l'eau dans ces pieds de façade. Ces murs ont un temps de réponse énorme donc il n'a pas encore été constaté d'amélioration à ce jour.

La parole n'est plus demandée et en accord avec le président de la commission et de M. le Municipal Michel Crottaz, le président relit les conclusions de la commission en englobant l'amendement accepté par les conseillers.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres prie les Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des bâtiments sis à la rue de l'Industrie 8 et 10, ainsi que la réfection de la cour ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
3. accorde un crédit de Fr. 601'000. — TTC pour la réalisation de ce projet ;
4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement fixé par le Conseil communal dans sa séance du 27 novembre 2011 ;
5. autorise la Municipalité à renoncer à l'amortissement afin de permettre la valorisation de notre patrimoine financier.

Le président soumet le préavis municipal au vote des Conseillers. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité par (43 voix).

M. le Municipal Michel Crottaz, au nom de la Municipalité, remercie les membres de la commission chargée d'étudier ce préavis pour leur travail, ainsi que les Conseillers et Conseillères pour leur vote de confiance.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme à M. Olivier Gétaz, que le vœu de la CoFIN pour la création d'un fonds de rénovation suffisant pour les futures rénovations des immeubles nos 8 et 10 est accepté.

4. Préavis municipal no 2/16 – A) Travaux complémentaires pour l'aménagement et le déménagement des écoles d'Aubonne – B) Travaux d'aménagement, réfection et transformation au Collège du Chêne et au Centre Culturel et Sportif du Chêne

M. le Municipal Michel Crottaz lit le préavis municipal.

La nomination de la commission est de la prérogative du Bureau. Sont nommés : Mmes et MM. Anne-Marie Piguët (présidente), Marie-Christine Saxer Studer, Wladimir Mange, Philippe Tétaz, Dominique Favre. Mme Christine Dubugnon, M. Alain Biedermann, suppléants.

Le président demande si un conseiller a des recommandations ou des remarques à formuler à la commission.

M. Philippe Tétaz demande à ne pas être nommé dans cette commission vu sa non-réélection et bien qu'il soit premier des viennent-ensuite.

Le président remercie M. Philippe Tétaz et prend note de sa remarque. Il en débattrait avec la présidente de la commission et rappelle qu'en principe les suppléants sont nommés pour les cas de remplacement.

Il n'y a pas d'autre remarque et le président rappelle que chaque conseiller peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport selon l'art. 44 du règlement du Conseil.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe que les WC de la Route Neuve ont été fermés suite à des actes de vandalisme. Ils sont maintenant réclamés par la SDA pour les Aubonn'Apéros. La Municipalité a décidé de les remettre en état et de mettre à disposition de la SDA la clé pour la saison des Aubonn'Apéros. Les WC de la Place de la Grenade ont été à nouveau détériorés récemment. Dans ce contexte, la Municipalité a envisagé différentes manières de les garder en état. Ces WC seront ouverts de 06h30 à 18h30 ; ensuite la responsable de la caisse du Cinéma Rex aura une télécommande qui lui permettra de les mettre à disposition des spectateurs.

La CoGEST 2014 a émis le vœu de s'occuper le plus rapidement de la réfection des Halles. MM. Pahud et Niederhauser, tous deux membres de la CCU ont été mandatés et ont présenté différents concepts discutés ensuite en séance. Les grandes lignes des travaux projetés sont :

déménagement du parking à motos, remplacement du sol ou maintien des boulets (solution moins onéreuse), pose de vitres sur les trois arches, remplacement du store par une porte, adaptation du local de la sécurité publique pour le service, étude de l'éclairage, absorption du bruit par la pose de plaques et podium qui pourra servir pour toutes les manifestations. Un préavis sera peut-être déposé avant les vacances d'été bien que ce projet doive encore passer en Municipalité.

Mme la Municipale Gisèle Burnet rappelle l'approche de l'EVAM auprès de la Municipalité en décembre dernier afin de cibler les possibilités d'accueil d'Aubonne en prévision d'une arrivée de migrants. La Municipalité a proposé le poste de secours sanitaire sous l'Hôpital plutôt que celui des sous-sols du Chêne. Début février, ce poste de secours a été réquisitionné par le Canton et alors que l'on annonçait l'arrivée de 70 réfugiés aux employés de l'Hôpital, la Municipalité était informée que leur arrivée était suspendue et aucune date n'a été annoncée à ce jour. Les locaux ont été adaptés par l'EVAM. Une séance d'information à la population dirigée par M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et les divers organismes, dont le CoChe, aura lieu prochainement. Ce centre de nuit sera ouvert de 18h00 à 08h45 et les migrants se rendront chaque jour dans les centres d'accueil de la région lausannoise. Mme la Municipale Gisèle Burnet espère sincèrement que la population aubonnoise sera prête à accueillir et se mobiliser, comme elle est capable de le faire, pour une cause qui en vaut la peine.

M. le Municipal Eric Müller informe que la Piste Vita a subi quelques travaux indispensables durant la saison d'hiver et elle est prête à accueillir les sportifs. L'écrin de verdure (pentes sud de la rte Neuve et sous le Lignolat) a bénéficié de la pose d'une nouvelle clôture définitive pour l'accueil de vaches Highland qui entretiendront ce site. Cette infrastructure clôt donc le montant porté au budget pour les 2 années à venir, et n'occasionnera ensuite que de modestes frais pour son entretien.

Les services extérieurs ont procédé à la démolition des anciennes serres et au retrait d'une citerne en sous-sol. Le site va être engazonné et le chemin d'accès sera remis en état par l'entreprise MGC.

Deux marronniers ont été plantés dans l'Allée du Chêne pour compléter les arbres qui manquaient.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que suite à la demande des conseillers, la salle d'attente de la gare des bus a été rouverte. Les chauffeurs sont chargés de son ouverture et fermeture en fin d'après-midi, ce qui empêche des actes de dégradation en soirée, le trafic étant moindre.

La Municipalité a déposé une demande de pose de caméras auprès du Canton pour le Parking des Vergers du Poyet et les escaliers du château. Ce service va l'examiner, le redimensionner si nécessaire et définir les angles de visibilité avant de donner éventuellement son feu vert.

Les statistiques de criminalité ont été rendues publiques dans la presse. Dans le canton de Vaud, on a recensé une baisse de 19%. En 2015, à Aubonne les infractions au Code Pénal ont baissé de 25% (254 vols pour 330 l'an passé), les voies de faits et lésions corporelles se

comptent sur les doigts d'une main, et quant à la loi sur les stupéfiants, on note une baisse de moitié.

La votation cantonale RIE III a été acceptée par le peuple vaudois à une très large majorité le 22 mars dernier. Au niveau fédéral le sujet est toujours en discussion et un référendum est toujours possible. Si tel était le cas, cela pourrait amener le Conseil d'Etat à proposer une modification à son projet. Le vote du 22 mars entrera en vigueur dès le 1.1.2019 et cela représente l'équivalence de 7 à 8 points d'impôt en moins pour la Commune d'Aubonne. Le but de cette votation est de rendre le canton plus attractif et d'attirer de nouvelles entreprises, donc générer un plus d'impôt. La commune d'Aubonne n'a plus de terrain en zone industrielle à bâtir et l'on n'attend pas une arrivée massive d'entreprises qui vont apporter des impôts. La compensation attendue par la péréquation et la facture sociale n'est pas favorable à Aubonne. Enfin la compensation que la Confédération propose aux cantons et qui devait être par un effet de cascade redistribuée aux communes, initialement prévue à 1,2 milliard de francs est revue à la baisse à 770 millions de francs.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que les membres de la future municipalité se sont rencontrés le 15 de ce mois. Deux dicastères étaient à repourvoir et les quelques modifications apportées ne sont pas significatives. Mme Sandra Linder va reprendre l'instruction publique, l'Assagie, les transports publics et les domaines et M. Pascal Lincio les affaires sociales, l'Arasmac, l'AJEMA, les Parcs et Jardins, le service de la Voirie, les déchets, les affaires culturelles. MM. de Mestral et Crottaz et lui-même ont désiré conserver leur dicastère. De légères modifications seront encore possibles en cours de législature si besoin est. Il se réjouit d'ores et déjà de travailler avec cette nouvelle équipe.

#### 6. Questions et vœux et divers

M. Rémy Senglet demande ce qu'il en est de la sous-occupation du parking souterrain du Chêne, des locations de places sont-elles prévues et ce parking va-t-il être utilisé lors de grandes manifestations ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la location est envisagée et les prix en discussion. Plusieurs places de parc sont déjà utilisées par la commune : la Sécurité Publique, le service du Feu et la Voirie. Le reste (environ 30 places) sera proposé à des privés dans un délai relativement court. Enfin, l'utilisation de ces places de parc pour des manifestations de grande envergure est encore en cours de discussion.

M. Marcel Schwab, en tant que porte-parole de la commission ayant traité le préavis 8/15 des travaux de réfection de la piscine, interpelle la Municipalité au sujet du vœu émis dans le rapport de cette dernière, soit donner un rapide suivi pour réaliser les travaux annexes dès la fin de la saison 2016. En raison d'une surcharge de dossiers, M. le Municipal Michel Crottaz avait laissé entendre que l'étude de ces travaux seraient reportée à la prochaine législature. Il est difficilement envisageable de pouvoir réaliser ces travaux dans les délais souhaités si la première séance de conseil a lieu à fin août, puis la suivante en octobre. Il serait judicieux de poursuivre l'étude de la deuxième partie du préavis déjà abordée en commission ; plusieurs questions avaient été posées à ce sujet mais étaient restées sans réponse vu l'urgence du premier objet. Il suffirait d'adapter et de compléter le préavis existant, ce qui ne donnerait pas une grande surcharge de travail aux services techniques communaux. La commission précitée maîtrise le sujet et a le dossier bien en tête, il serait inconcevable de remettre ce

dossier à une nouvelle commission qui mettrait plus de temps à rapporter en raison de délais peu appropriés. Reporter ces travaux aux calendes grecques serait faire peu de cas de l'apport important qu'amène le personnel de la piscine en cours de saison. Celui-ci mérite qu'on lui offre rapidement une amélioration des conditions de travail et bénéficie du confort qui lui est dû. La commission est prête à collaborer pour que ces travaux soient réalisés dans les délais requis.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il n'est pas question de remettre ce deuxième volet du préavis aux calendes grecques, il reste un objectif de la Municipalité. Il tient à relever le travail considérable fourni par M. le Municipal Michel Crottaz pour les préavis des objets présentés ce soir et assure que ce dernier ne néglige pas pour autant le problème de la piscine.

A la question de Mme Evelyne Lenoble sur la libération de certains locaux au Château suite au déménagement de la direction des écoles au Chêne, M. le Municipal Michel Crottaz répond que pour l'instant ces locaux sont réservés à un usage scolaire et parascolaire, (réunion de parents notamment) et pour les bureaux des doyens car les salles prévues au Chêne ne sont pas prêtes pour l'instant.

M. Josselin Meylan se révèle surpris par la décision de la Municipalité d'utiliser des places de parc dans le parking du Cœur du Chêne pour les services communaux alors que la décision prise à l'époque était de mettre ces places à disposition de la population aubonnoise.

D'autre part, il a pris note des problèmes de vandalisme de ces derniers mois et remarque que l'on guérit mais que l'on ne prévient pas beaucoup ; il faudrait peut-être mener une réflexion lors de la prochaine législature afin de solutionner ce problème en offrant à ces jeunes un endroit où se rencontrer, proposer des loisirs en soirée de manière à les occuper.

Mme la Municipale Gisèle Burnet répond au nom de ses collègues et d'elle-même que la Municipalité mène une réflexion depuis plusieurs mois avec un groupe de travail réunissant la Sécurité Publique, les animateurs de jeunesse et des travailleurs sociaux de proximité. Ce projet devrait aboutir dès l'automne prochain, dont notamment un forum de jeunesse qui devrait voir le jour.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral s'associe aux réflexions de sa collègue de municipalité mais tient à préciser que les déprédations et les actes de vandalisme occasionnent des frais. La Municipalité a quelques outils à disposition, la pose de caméras n'est peut-être pas la panacée mais c'est un outil de prévention, le plus important est le travail déjà accompli et que celui-ci apportera des réactions positives au point que ces caméras seront démontées.

Pour M. Josselin Meylan, un lieu ouvert le soir, dans une zone peu habitée serait une solution et le futur projet d'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare devrait faire partie de ces réflexions. Mme la Municipale Gisèle Burnet réplique que le but du forum est que la solution vienne des jeunes et si un projet émerge dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare, il sera pris en considération.

Mme Marie-Christine Saxer Studer informe sur le projet d'accueil de familles de migrants. Deux familles ont été accueillies le 11 février dernier. Elle tient à remercier l'EVAM qui a pris son temps pour choisir des personnes qui se connaissaient déjà un peu puisqu'elles étaient au centre de Ballaigues depuis 2 mois. Elle tient à remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans ce projet et en particulier les sociétés locales d'Aubonne, la Pharmacie du Marché, la Garderie de Mme Mireille Maurer, la Bibliothèque Jeunesse, le Centre des Jeunes et bien entendu la Paroisse d'Aubonne. Elle termine en remerciant Mme Jocelyne Laurent, journaliste qui a été un relais au sens de la communication envers la population.

M. Thierry Bertinotti remercie la Municipalité pour la mise en vigueur des macarons A et B et souhaite savoir combien de macarons ont été distribués. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que cela représente environ le 60% des places disponibles.

M. Thierry Bertinotti demande également que les horaires d'ouverture et de fermeture soient affichés à la salle d'attente de la gare des bus. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral prend note de cette demande.

Mme Valérie André précise que les inscriptions à Aubonne Gourmande sont ouvertes et ce jusqu'au 6 avril prochain.

Concernant la mise en circulation du volet vaudois de la loi sur l'aménagement du territoire, M. Alain Biedermann aimerait savoir si la Municipalité en a pris connaissance et si elle a déjà pris position, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité en a pris connaissance et suit ce que les organisations de groupement de communes proposent. La Municipalité est très attentive aux propositions du Conseil d'Etat.

M. Thierry Bertinotti commente le passage des camions en vieille ville d'Aubonne suite aux chantiers des Gélignes et de la Grand-Rue, qui vont commencer très prochainement. Le trajet utilisé par les camions ne lui semble pas très logique. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier réserve sa réponse.

La prochaine séance aura lieu mardi 26 avril 2016 (dépôt des comptes).

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegnny